

Février  
2012



# AVIS

à la population de Quincy-Voisins



*Discours de Monsieur le Maire,  
lors du Repas des Anciens le 7 janvier 2012*

► **Intercommunalité :  
Mariage forcé**



P.2

► **Cérémonie des vœux du  
Maire**



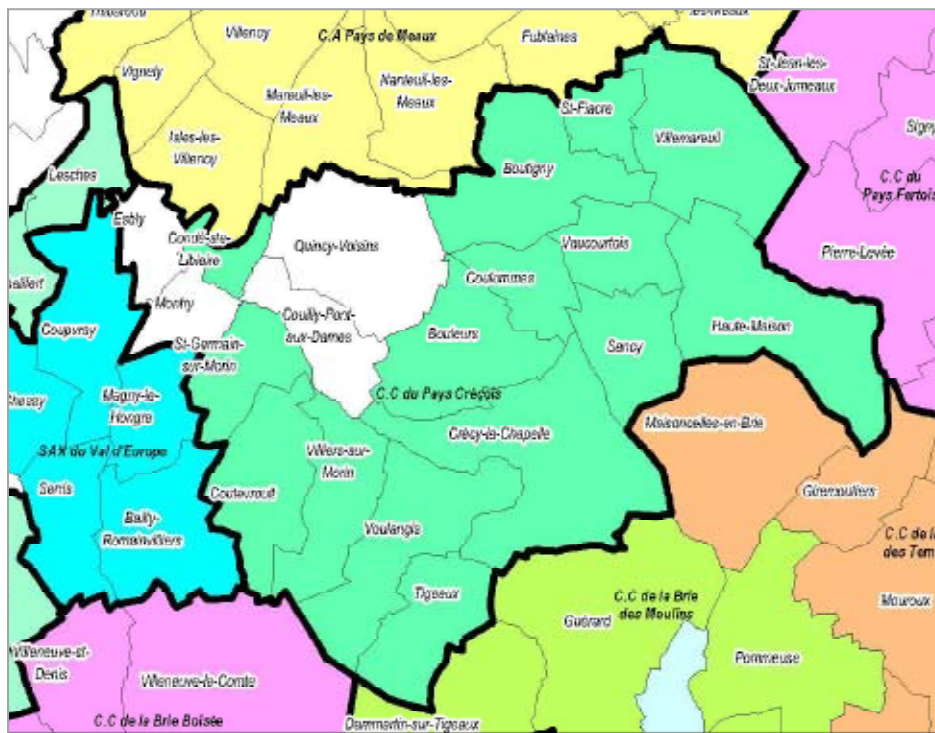
P.3

► **Dates des prochaines  
élections, Lauréats des  
concours de fin d'années**



P.4

# Intercommunalité : Mariage forcé !



## Bon à savoir

### Les compétences propres à chaque EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale)

Les EPCI à fiscalité propre exercent certaines compétences à titre obligatoire, d'autres à titre optionnel et les autres à titre facultatif.

La communauté de communes : définitions des compétences

#### ► Compétences obligatoires

Les communautés de communes exercent obligatoirement deux compétences, mais il appartient aux communes d'en préciser l'étendue lors de la création de la communauté : aménagement de l'espace, actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté.

#### ► Compétences optionnelles

La communauté de communes doit exercer des compétences relevant d'au moins un des six blocs suivants :

- 1- Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie;
- 2- Politique du logement et entretien du cadre de vie;
- 3- Création, aménagement et entretien de la voirie;
- 4- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire;
- 5- Action sociale d'intérêt communautaire;
- 6- Tout ou partie de l'assainissement.

La communauté de communes peut exercer, si les communes le souhaitent, toute autre compétence dites facultatives.

**M**algré la prise de position de Monsieur le Préfet de Seine et Marne (Parisien du jeudi 29 septembre 2011) qui déclarait :

**« je ne veux pas de mariages forcés entre communes », malgré la prise de position du conseil municipal en date du 27 mai 2011 sur la proposition de rattachement de la commune de Quincy-Voisins à la Communauté de Communes du Pays Créçois présentée par Monsieur le Préfet :**

« Le conseil municipal, refuse la proposition de rattachement de sa commune à la Communauté de Communes du Pays Créçois présentée par Monsieur le Préfet, demande son rattachement à la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux, demande l'organisation d'une consultation populaire des administrés quincéens »

Monsieur le Préfet de Seine et Marne a tranché (arrêté 2011 n°113 portant adoption du schéma départemental de coopération intercommunale) :

« Extension du périmètre de la Communauté de Communes du Pays Créçois aux communes de Couilly-Pont-aux-Dames, Esbly, Montry, **Quincy-Voisins** ».

Cette décision est notamment liée au refus de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux d'élargir son territoire à la commune de Quincy-Voisins.

Si aucun recours ne s'avère possible,

nous serions donc « mariés » avec les communes de :

Bouleurs (1469 habitants) Boutigny (880 habitants), Condé Sainte Libiaire (1429 habitants), Coutevroult (922 habitants), Coulommés (411 habitants), Crécy la Chapelle (4189 habitants), La Haute Maison (328 habitants), Saint Fiacre (382 habitants), Saint Germain sur Morin (3562 habitants), Sancy les Meaux (389 habitants), Tigeaux (373 habitants), Vaucourtois (211 habitants), Villemareuil (394 habitants), Villiers sur Morin (1819 habitants), Voulangis (1593 habitants), Esbly (5663 habitants), Montry (3245 habitants), Couilly-Pont-aux-Dames (2107 habitants), Quincy-Voisins (5146 habitants) soit une population de 33 850 habitants (les quatre nouvelles communes apportant presque la moitié de cette population).

L'effort de la municipalité de Quincy-Voisins au sein de la Communauté de Communes du Pays Créçois portera sur la répartition des sièges des délégués communautaires et donc des représentants de la commune de Quincy-Voisins au sein de cette communauté de communes, ainsi que sur des sujets qui nous tiennent à cœur : le développement de la fibre optique pour tous, dans le cadre du développement économique et de l'emploi, une piscine intercommunale couverte.

# Cérémonie des vœux du Maire



Ce logo rappelle que la ville de Quincy-Voisis rejette l'accord général sur le commerce et les services (AGCS) qui prévoit la privatisation des services publics.

*Monsieur le Maire, Jean-Jacques JEGO a présenté ses vœux le vendredi 6 janvier 2012 lors d'une cérémonie officielle regroupant nombre de personnalités, ainsi que les lauréats des différents concours (celui des villes et villages fleuris et celui des illuminations et décorations des maisons pendant les fêtes) et les personnes diplômées pour leurs années de travail.*



## **Inquiétudes face à la réforme territoriale**

Monsieur JEGO a souhaité faire part de ses inquiétudes face à la réforme territoriale voulue par le présent gouvernement. L'année 2012 avec la perspective possible d'un changement de majorité sera décisive. Il exprima son inquiétude quant aux recettes d'Etat qui sont bloquées voire réduites alors que les besoins de nos communes n'ont jamais été aussi grands.

## **Quincy-Voisis, une commune de 5000 habitants**

Quincy-Voisis a connu une progression démographique depuis les années 1975 et le Plan d'Occupation des Sols a marqué la volonté d'un développement certain que Monsieur le Maire a pris en compte à sa prise de fonction en 1989. Il est en effet difficile de dire à ceux qui ont un terrain constructible de changer ce droit acquis. Il n'a donc proposé que des changements à la marge des prescriptions du P.O.S. arrêté en 1980. Pour autant, bien des héritiers ont découvert que le jardin des grands parents pouvait devenir un ou des terrains à bâtir...

D'ici deux à trois ans nous dépasserons 5 500 habitants avec l'aménagement des six derniers hectares encore constructibles au lieu dit « le Champ Madame », en face du stade, avec 51 logements sociaux en pavillons, 45 terrains à bâtir en libre accession, 50 appartements en accession, 12 « F2 » sociaux dans l'immeuble, au centre de cette urbanisation.

2012 verra le début de la mise en œuvre d'une nouvelle salle polyvalente d'une capacité de 400 places assises : la salle Jean Ferrat. Fini la réquisition du gymnase pour les lotos et spectacles de danse notamment, sans parler de l'usage de la

salle de tennis de table souvent sollicitée afin de mutualiser tous les espaces disponibles.

2012, ce sera aussi les études pour que l'école de la Forestière et le centre de loisirs soient agrandis en conséquence.

Quant à la maison de retraite en faveur de laquelle plus de 1000 habitants ont signé la pétition communale, l'Agence Régionale de Santé (mise en place par M. Sarkozy) a signifié le refus de son installation. Il faudra continuer cependant à exiger sa création nécessaire.

## **Une aire d'accueil pour les gens du voyage**

Une bonne nouvelle pour ceux qui se plaignent de voir les gens du voyage s'installer sur la place des fêtes ou ailleurs : nous avons accepté la création d'une aire d'accueil intercommunale des gens du voyage de 30 places en face de l'usine « Benne Services » ce qui nous autorisera à réclamer à la préfecture leur départ en cas d'installation non autorisée.

## **L'intercommunalité**

Quant à l'intercommunalité, nous maintenons notre désir de voir notre commune se rattacher à l'agglomération de Meaux; même si notre voisin meldois ne veut pas se marier avec nous. Il nous semble que nous sommes plus proches de cette intercommunalité que de la communauté de communes du « Pays Créçois ». Cette volonté prend en compte la réalité géographique et sociale et non d'une attirance vers un « ami » qui ne veut pas de nous ! »

Un point positif possible pour 2012 : Nous envisageons la vente des 5 ha de la zone de Ternoy à une grande entreprise allemande qui veut y installer son siège de l'Est parisien. Il faut croiser les

doigts afin que la négociation soit menée à bien et à son terme, cette fois.

## **Des perspectives intercommunales**

Quant à la fibre optique qui dessert les zones d'activités, il est primordial que les nouvelles zones urbaines y soient reliées ; les nouvelles zones, mais aussi toutes les autres et là, il faut penser à l'intercommunalité, quelle qu'elle soit.

Ce pourrait être un objectif essentiel pour développer l'activité économique et pour satisfaire les aspirations de beaucoup d'habitants à titre personnel ou professionnel.

Ajoutons à cette idée qu'il serait temps de réfléchir dans notre secteur à une piscine intercommunale couverte car les créneaux actuels, encore accordés à Meaux, restent bien précaires.

Comment faire avec moins de dotations d'état et continuer à améliorer le cadre de vie ? C'est une véritable interrogation et il faudrait à Monsieur le Maire, sans doute briguer un cinquième mandat pour qu'il puisse avec les habitants réussir ces équipements et services espérés de tous. Pensons qu'il a fallu 30 ans pour que l'échangeur autoroutier soit complété ! 30 ans pour hisser les équipements et services à la hauteur des besoins présents.

Monsieur le Maire cita la phrase de Lucie Aubrac : « Résister doit toujours se conjuguer au présent ! » L'expérience a montré que c'est la seule voie pour réussir. Monsieur le Maire ajouta l'amitié : « c'est ce qui vient du cœur quand on fait ensemble des choses belles et difficiles » ; une phrase qu'il a empruntée à l'abbé Pierre.

La liste de l'Avenir de Quincy-Voisins n'a pas transmis sa contribution pour le mois de février 2012



**DATES DES ELECTIONS  
2012**

**ELECTIONS PRESIDENTIELLES :**

**1er tour : dimanche 22 avril (pendant les vacances scolaires) : n'oubliez pas vos procurations**  
**2ème tour : dimanche 6 mai**

**ELECTIONS LEGISLATIVES :**

**1er tour : dimanche 10 juin**  
**2ème tour : dimanche 17 juin**

**VOTE PAR PROCURATION :**

En cas d'absence, vous pouvez choisir un autre électeur pour voter à votre place (votre mandataire). Celui-ci doit être inscrit sur les listes électorales de la même commune que vous, mais pas nécessairement dans le même bureau de vote. L'établissement de votre procuration est gratuit. Vous devez vous présenter devant l'une des autorités suivantes :

- ▶ le juge du tribunal d'instance de votre lieu de résidence
  - ▶ un officier de police judiciaire habilité (commissariat de police ou gendarmerie) (le plus courant)
  - ▶ pour les personnes résidant hors de France, l'autorité consulaire compétente
- Vous devrez fournir un justificatif d'identité (carte d'identité, passeport, permis de conduire..) et remplir un formulaire où sont précisées des informations sur le mandataire (nom, prénom, adresse, date et lieu de naissance). Ce formulaire inclut une attestation sur l'honneur mentionnant le motif de l'empêchement (obligation professionnelle, raison de santé, formation, vacances).

Le jour du scrutin, votre mandataire se présentera à votre bureau de vote, muni de la procuration et d'une pièce justifiant son identité. Il votera alors en votre nom. Les démarches pour obtenir votre procuration doivent être effectuées le plus tôt possible pour tenir compte des délais d'acheminement et de traitement en mairie. En principe, une procuration peut être établie jusqu'à la veille du scrutin mais le mandataire risque alors de ne pas pouvoir voter si la commune ne l'a pas reçue à temps.

Pour plus d'information, consultez la fiche du portail « service-public.fr »

**Remise des diplômes du travail  
lors de la cérémonie des voeux du Maire**

● **Agents communaux**  
Médaille Argent  
Mme Sylvie SUON  
Mme Jeannick BRUNEAUX

● **Personnes du privé promotion de juillet 2011**

Mme Marie COTICA Médaille Argent  
Mme Brigitte FOLLOT Médaille Argent, Vermeil, Or  
Mr Rodolphe HAZEBROUCK Médaille Argent, Vermeil  
Mr Jean-Jacques NEUVILLE Médaille Argent, Vermeil  
Mr Patrick PALLAIS Médaille Argent, Vermeil, Or  
Mme Christine STEPHAN Médaille Argent  
Mr Alain BEAUDENON Médaille Vermeil  
Mme Nelly BOURIGAULT Médaille Or  
Mme Catherine CHOLIN-NABARRO Médaille Or  
Mme Violette LONGUET Médaille Or  
Mr Maurice MORET Médaille Grand Or



● **Personnes du privé promotion de janvier 2011**

Mme Corinne MANCHERON Médaille Argent  
Mme Corinne ESCRIVA Médaille Vermeil  
Mr Madani KHELOUFI Médaille Vermeil  
Mme Sylvie AMEIDA DE VIDAL Médaille Or  
Mme Béatrice PATAT Médaille Or

**Concours communal des décorations et illuminations des maisons pendant les fêtes**

Mme Hélène et Mr Patrice BERGER  
Mme et Mr MESSAGER  
Melle Murielle DIDOT  
Mme Andrée COMBET JOLY  
Mr Alain HYAUMET  
Mr Stéphane LOUIS  
Mme Claire SOREAU  
Mme Maria FERNANDES  
Mme Christiane CHATENET

1er prix  
2ème prix  
3ème prix ex-æquo  
3ème prix ex-æquo  
Prix d'excellente participation du jury  
Prix d'excellente participation du jury  
Prix d'excellente participation du jury  
Prix d'excellente participation du jury  
Prix d'excellente participation du jury

**Concours des villes et villages fleuris**

**Mme CHATENET Christiane**  
Fleur d'or  
**La commune de Quincy-Voisins**  
Fleur de Vermeil  
**M. et Mme DEMONCHAUX**  
Fleur de Bronze  
**M et Mme MESSAGER**  
Fleur de Bronze  
**Mme COMBET-JOLY Andrée**  
Fleur de Bronze  
**Mme Anne DECOTTE**  
Fleur d'encouragement



Christiane Chatenet  
Fleur d'or,  
1<sup>er</sup> prix  
au niveau  
départemental !  
Bravo

**Rentrée scolaire 2012**

Le service scolaire vous informe :  
● le recensement des enfants nés en 2010  
● l'inscription des enfants nés en 2009 et les nouveaux arrivants  
● le dépôt des demandes de dérogation (lettre manuscrite)

**se feront en Mairie du 01 février au 31 mars 2012 inclus**

Pièces à fournir :  
-livret de famille  
-justificatif de domicile récent  
-carnet de santé  
-dernier bulletin de salaire des deux parents ou attestations des employeurs  
-avis d'imposition 2011 sur les revenus 2010 pour toute première inscription au périscolaire.  
Information en mairie au 01.60.04.89.34 service scolaire/jeunesse

